



Relevé de décisions de la séance du Conseil Communautaire du 21 avril 2021 à 18H00 à TOURNAY

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 15 avril 2021

Nombre de conseillers : 67

En exercice : 67

Qui ont pris part aux délibérations : 58

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Francis ARTIGUE, Dominique BARIS, Nathalie BONNET (secrétaire de séance), Francis BORDIS, Richard CAPEL, Angèle CARRERE, Sabine CHA, David CHAZE, Jean-Michel CHEVALIER, Gérard DARIES, Jean-Louis LAPASSET, Eliane DARRÉ, Serge DEBAT, Serge DUHAU, Rémi DUTHU, Paul ESPURT, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Christian GIUGE, Marc GUALBERT, Christian HAGARD, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Jean-Marc LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Michel LARRÉ, Christophe LASSIME, Maria LECAUDEY, Rémi LESAULNIER, Laurent MARQUES, Frédéric MARQUE-SANS, Didier MASSET, Didier MARMOUGET, Christian NOGUES, Fabienne LARTIGUE, Michel PAILHAS, Jean-Luc PÉRÉ, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Jean-Luc SABATHÉ, Jérôme SARRAMEA, Émile SCHERRER, Roger SETAU.

PROCURATIONS : Emmanuelle BAUTE donne pouvoir à Rémi DUTHU, Jean-Paul BROUEILH donne pouvoir à Serge DUHAU, Jean-Luc CAZABAT donne pouvoir à Jacques FOURCADE, Nicolas DATAS-TAPIE donne pouvoir à Dominique BARIS, Roland FERRERO donne pouvoir à Sabine CHA, Paul GAILLAT donne pouvoir à Cédric ABADIA, Alain PAILHÉ donne pouvoir à Michel LARRÉ, Pierre SEUBE donne pouvoir à Francis ARTIGUE.

Sur 67 élus en exercice, le Président compte 50 délégués présents et 8 procurations.

Le Quorum est atteint. Le nombre de votants est de 58. La séance est ouverte.

Accueil des élus et introduction du Président

Cédric ABADIA, Président, accueille les élus. Il remercie le Maire de TOURNAY pour son accueil dans la salle polyvalente au vue de la situation et du respect des règles sanitaires, M. CHAZE, Maire de GOUDON pour l'installation numérique ainsi que les services de la Communauté de Communes.

M. le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Madame Nathalie BONNET propose sa candidature.

Madame Nathalie BONNET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Relevé de Décisions du Conseil Communautaire du 13/04/2021

M. le Président demande s'il y a des observations.

M. ARTIGUE demande pourquoi suite à leur demande initiale les débats sur la fiscalité ne sont pas inscrits.

M. ABADIA répond que le document a été renommé « Relevé de décisions » à la place de « Compte-rendu » car les débats n'apparaissent pas, seules les questions ou remarques diverses en fin de séance sont relatées.

Monsieur le Président procède au vote.

Le relevé de décisions du 13/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

M. le Président propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Création de poste – Modification du tableau des emplois**
- **Demande de subvention pour la création d'un Espace France Services et la réhabilitation du siège - Annule et remplace la délibération D022-2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

La modification de l'ordre du jour telle que proposée.

Délibérations du Conseil Communautaire du 21/04/2021

Délibération D038-2021 : Convention de mise à disposition gracieuse d'une partie de la parcelle AC228 située sur la commune de Coussan

Vote : Unanimité

Code : 8.4

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président explique que la capacité de stationnement du parking existant situé au Lac de l'Arrêt Darré n'est pas adéquat compte tenu de la fréquentation forte du site.

L'Institution Adour est liée par une concession d'aménagement à un gestionnaire pour l'exploitation de ce réservoir de soutien d'étiage qui est à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.
L'Institution Adour est propriétaire de la parcelle située en contrebas du parking.

Il propose de signer une convention de mise à disposition gracieuse d'une partie de la parcelle AC228 située sur la commune de Coussan d'une superficie 2 200m² jusqu'en 2023 par l'Institution Adour et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.

Il propose que cette partie de parcelle fasse l'objet d'une extension du parking existant afin d'accroître la capacité de stationnement.

Le Conseil Communautaire

Ayant entendu l'exposé du Président

APPROUVE

La signature de la convention de mise à disposition de la partie de la parcelle AC228.

AUTORISE

Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D039-2021 : Demande de subvention à l'ADEME pour la mise en place de la tarification incitative

Vote : Unanimité

Code : 7.5

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président explique que l'ADEME a mis en place des aides qui visent à couvrir une partie de la dépense initiale de mise en œuvre effective de la tarification incitative. Par la suite, le déploiement de la tarification incitative doit permettre à la collectivité de maîtriser la hausse des coûts de collecte et de traitement.

Cette aide est destinée à contribuer globalement à la réalisation par la collectivité d'un ensemble d'actions nécessaires à la mise en place de la tarification incitative.

Sont concernés : l'élaboration du fichier des usagers et/ou de la distribution des contenants, la communication, la mobilisation des personnels, la création et l'adaptation de la grille tarifaire, un essai de mise en œuvre sur une zone test.

Il s'agit d'une aide forfaitaire plafonnée à 10 €/habitant (population DGF).

La population DGF 2021 est de 11 741 habitants.

La subvention sollicitée représente donc le montant de 117 410 €.

Le Conseil Communautaire

Ayant entendu l'exposé du Président

AUTORISE

Le Président à solliciter l'ADEME pour l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'une tarification incitative.

AUTORISE

Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Délibération D040-2021 : Demande de subvention DETR 2021 pour l'extension de la zone d'activités du Rensou
Vote : Unanimité
Code : 7.5

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle la délibération D071-2020 qui suspendait le projet d'aménagement de la zone du Rensou. Suite au travail de la commission « Développement économique », le projet d'aménagement de la zone du Rensou est relancé.

Ce projet fait l'objet d'une viabilisation de 4 lots estimée à un coût de 273 031€ HT.

Il propose de solliciter 50% de subventions au titre de la DETR 2021 soit un montant de 136 515€ HT.

Le Conseil Communautaire

Ayant entendu l'exposé du Président

APPROUVE

Le projet tel qu'il a été présenté à hauteur de 273 031 € HT et le plan de financement proposé soit 50% de subvention au titre de la DETR 2021 et 50% d'autofinancement.

AUTORISE

Le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions et à signer tous les actes y afférents.

Interruption de séance :

Mme BALLARIN rejoint l'assemblée.

Le Président compte 51 délégués présents et 8 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 59.

Délibération D041-2021 : Création de poste – Modification du tableau des emplois

Vote : Unanimité

Code : 4.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que le poste de Directeur des services a été initialement prévu et ouvert sur le grade d'attaché territorial. Cependant, la candidate retenue pour le poste, Madame Séverine BRISE, titulaire de la fonction publique territoriale, possède un grade de directeur territorial. Il convient donc de modifier le tableau des emplois pour y intégrer ce grade. La suppression du grade d'Attaché se fera dans un second temps car le Comité technique du Centre de Gestion doit être saisi en amont pour toute suppression de poste.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient d'intégrer un emploi au grade de Directeur territorial afin de répondre aux besoins de la Communauté de Communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE

- De créer un emploi permanent à temps complet de directeur des services relevant du grade de Directeur territorial à compter du 1^{er}/05/2021.
- De modifier le tableau des emplois comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
Administratif (Attaché territorial, Directeur territorial)	A	2	151,67H

AUTORISE

Le Président à signer tous les actes y afférents.

Délibération D042-2021 : Demande de subvention pour la création d'un Espace France Services et la réhabilitation du siège - Annule et remplace la délibération D022-2021

Vote : Unanimité

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président résume le scénario retenu par l'assemblée pour le projet de réhabilitation du siège de la Communauté de Communes et de création d'un espace France Services :

- Création de la Maison France Services dans les locaux actuels des services administratifs
- Création du siège de la Communauté de Communes dans les locaux actuels de la trésorerie de Tournay avec acquisition du bâtiment.

Le projet de création de l'Espace France Services et de la réhabilitation du siège est subventionnable à hauteur de 80%.

Ce projet comprend les travaux, le marché de maîtrise d'œuvre, les études complémentaires pour un montant subventionnable de 910 000€.

L'acquisition du bâtiment du centre de finances publiques est de 190 000€.

L'enveloppe financière de ce projet est de 1 100 000€ HT.

Il propose de solliciter 22,24% de subventions pour une dépense subventionnable de 910 000€ au titre de la Région soit un montant de 202 422,50€ HT.

Il propose de solliciter 18,18% de subventions pour une dépense subventionnable de 1 100 000€ au titre du LEADER soit un montant de 200 000€ HT.

Le Conseil Communautaire

Ayant entendu l'exposé du Président

APPROUVE

Le plan de financement proposé soit 22.24% de subvention au titre de la Région, et 18.18% au titre du LEADER.

AUTORISE

Le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions et à signer tous les actes y afférents.

Délibération D043-2021 : Vote du budget 2021 du budget principal

Vote : 6 ABSTENTION ; 5 CONTRE ; 48 POUR

Code : 7.2.1

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget tel qu'évoqué dans le cadre des orientations budgétaires

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,

le Conseil Communautaire,

à 6 abstention, 5 contre et 48 pour des membres présents,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021

Investissement

Dépenses : 1 769 155,37 (dont 151 273,66 de RAR)

Recettes : 1 769 155,37 (dont 233 340,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 608 185,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 608 185,00 (dont 0,00 de RAR)

M. DATAS-TAPIE rejoint l'assemblée.

Le pouvoir donné à Mme BARIS est donc annulé.

Le Président compte 52 délégués présents et 7 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 59.

Délibération D044-2021 : Vote du budget 2021 du budget annexe ZA Tournay
Vote : Unanimité
Code : 7.2.1

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021

Investissement

Dépenses : 486 571,00 (dont 19 701,00 de RAR)
Recettes : 486 571,00 (dont 45 285,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 317 579,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 317 579,00 (dont 0,00 de RAR)

Délibération D045-2021 : Vote du budget 2021 du budget annexe ZA Pouyastruc
Vote : Unanimité
Code : 7.2.1

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021

Investissement

Dépenses : **288 487,00**
Recettes : **288 487,00**

Fonctionnement

Dépenses : **133 225,00**
Recettes : **133 225,00**

Délibération D046-2021 : Vote du budget 2021 du budget annexe OM
Vote : 5 CONTRE ; 54 POUR
Code : 7.2.1

EXPOSE DES MOTIFS

M le Président présente le projet de budget,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire,
à 5 contre et 54 pour des membres présents,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021

Investissement

Dépenses : **54 304,00**
Recettes : **54 304,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 524 681,00**
Recettes : **1 524 681,00**

Questions / Remarques diverses :

1 – M. DATAS-TAPIE informe l'ensemble des Maires qu'ils vont être contactés prochainement par les membres de la commission « Environnement » pour plusieurs actions concernant la gestion des déchets : mise en place de composteurs dans tous les cimetières et distribution de signalétique « STOP-PUB ». Il rappelle que la Communauté de Communes est en train d'acquérir un broyeur de déchets verts afin de limiter les tonnages à traiter sur le territoire.

2 – M. ABADIA indique que le cabinet en charge de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été sélectionné et que les représentants du PETR se réunissent à nouveau lundi 26 avril afin d'évoquer les différents points de mise en œuvre : communication, informations des Mairies, organisation des permanences mensuelles..

3 – Mme CHA souhaite savoir si le Conseil Communautaire pourra de nouveau se réunir dans d'autres salles que celle de Tournay prochainement. M. ABADIA répond que la salle de Tournay est adaptée aux mesures sanitaires actuelles qui doivent être respectées. Il ajoute que dès que ce sera possible les Conseils Communautaires se réuniront ailleurs et notamment à Pouyastruc car la municipalité propose la mise à disposition d'une nouvelle salle de 180m² entièrement équipée.

4 – M. LACOUME indique que suite à son dernier Conseil Municipal, la commune de Calavanté souhaite augmenter le volume d'heures pour les interventions du service technique intercommunal dans le village.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Conseil Communautaire du 21/04/2021 est levée à 19h25.

Ont signé les membres présents le Relevé de Décisions de la séance du 21/04/2021 contenant 6 pages.

Le Président,
Communauté de Communes des Côteaux du Val d'Arros



Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :